



Compte rendu de la réunion de l'Observatoire de l'Eau

du 17 décembre 2008

Le 17 décembre 2008 à 18 heures 30 s'est tenue au Pavillon de l'eau la troisième réunion de l'Observatoire parisien de l'eau de l'actuelle mandature, sous la Présidence de Mme Anne LE STRAT, adjointe au Maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux.

L'ordre du jour de cette réunion était le suivant :

- Présentation du dispositif retenu par la Ville s'agissant de la désignation des membres avec voix consultative du Conseil d'administration de l'EPIC et plus particulièrement, débat sur la procédure de nomination à envisager pour le représentant de l'Observatoire au sein de ce Conseil d'administration.
- Présentation d'un exposé synthétique des rapports relatifs au service de l'eau présentés à la Commission consultative des services publics locaux du 5 novembre 2008.

Mme Anne LE STRAT

Bonsoir. Je vous propose d'ouvrir l'Observatoire municipal de l'eau. A l'ordre du jour ce soir, nous souhaitons en premier lieu présenter les rapports, qui ont déjà été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et au Conseil de Paris. Nous vous soumettrons ensuite le processus de désignation d'un membre de l'Observatoire municipal de l'eau, qui siègera au Conseil d'administration du futur EPIC. Nous aborderons enfin d'autres sujets spécifiques, puis vous pourrez vous exprimer librement pour une session de questions-réponses.

Je propose de donner immédiatement la parole à Monsieur CONSTANT qui intervient sur le rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau.

Je rappelle par ailleurs que tous les rapports sont en ligne sur le site de la Mairie de Paris. L'intérêt de notre réunion aujourd'hui n'est pas tant de vous en faire une présentation détaillée que de vous permettre de poser toutes les questions qui vous importent.

1. PRESENTATION DES RAPPORTS

M. Alain CONSTANT (*chargé de mission eau et assainissement au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement, Direction de la Propreté et de l'Eau*)

Bonsoir. Je signale tout d'abord que le service a établi deux rapports distincts :

- Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport est réglementaire. Son contenu est strictement défini par un décret de 2005. Le rapport que nous produisons tous les ans reprend très fidèlement ce contenu réglementaire.

- Un rapport sur le contrôle des délégations du service public de l'eau. Ce rapport n'est pas imposé de façon réglementaire, mais il nous a paru utile de le produire. Il vient compléter notre rapport annuel.

Je vais donc brièvement vous présenter les principaux éléments du rapport réglementaire. Il contient des indicateurs à la fois techniques et financiers qui rendent compte du bilan de fonctionnement du service de l'eau et d'assainissement pendant l'année écoulée. Monsieur JACQUE apportera quelques précisions sur les éléments complémentaires que nous donne à connaître le second rapport (mais il y a bien évidemment des recoupements d'informations entre ces différents travaux).

Tout d'abord, le rapport réglementaire doit définir et rappeler la composition du prix de l'eau et montrer son évolution par rapport aux années précédentes. Je rappelle que le prix de l'eau comprend trois composantes principales :

- La fourniture de l'eau elle-même, qui représente 1/3 du prix global (37%) ;
- Le prix de l'assainissement, un autre 1/3 du prix global (32%) ; à Paris, la redevance d'assainissement se divise en deux parties : elle est assurée d'une part par le service municipal pour la collecte et d'autre part par un service départemental, le SIAAP pour le traitement des eaux usées.
- Des taxes et redevances essentiellement au nombre de trois en provenance de l'agence de l'eau : une redevance pollution, une redevance concernant les réseaux de collecte et une troisième concernant les prélèvements dans le milieu naturel. Ces trois redevances représentent 25% du prix total. Une autre petite redevance « Voies navigables de France » représente 1%.

Lorsqu'on ajoute une TVA au taux de 5,5% pour l'année 2008, cela représente environ 2,78 €/m³. Le prix qui est indiqué ne comprend pas les frais de location et d'entretien du compteur, partie fixe qui s'ajoute à la facture.

Le détail figure dans un tableau synthétique au sein du rapport lui-même.

Mme Anne LE STRAT

Cela représente à peu près 57% pour la production, 43% pour la distribution.

M. Alain CONSTANT

Il reste difficile néanmoins de décomposer le prix en deux parties puisqu'il faut produire un peu plus d'1m³ d'eau pour en distribuer 1m³. Le rendement du réseau n'est pas égal à 100%, même s'il n'en est pas loin.

Quelques chiffres pour les principaux indicateurs techniques de l'eau pour l'année 2007 : on constate que la production est en baisse d'environ 8 millions de m³ par rapport à 2006. Cela représente 4% du total. La production est en baisse parce que la consommation elle-même l'est. La consommation a effectivement chuté de 2,9% par rapport à 2006. Elle est descendue en dessous des 200 millions de m³. Cette baisse est plus importante que celle constatée en 2006 par rapport à 2005 (1,3% de baisse à l'époque). Si la production a baissé plus que la consommation, c'est grâce à l'amélioration du rendement du réseau. Nous

avons en effet notablement perdu moins d'eau dans les fuites. Le rendement s'élevait à 93,4% en 2006 ; il a augmenté jusqu'à 96,3% en 2007. Il s'agit là d'un excellent niveau de rendement.

Je vais à présent vous fournir quelques indications sur les travaux qui ont été réalisés en 2007. Au niveau des moyens de production, les travaux ont essentiellement concerné le traitement des eaux souterraines pour environ 75% du montant total des travaux réalisés, avec l'achèvement et la mise en service de l'usine d'affinage des eaux qui viennent de l'ouest, plus exactement de l'Avre à Saint-Cloud, et la réalisation de la quatrième unité de traitement des eaux souterraines à l'Haÿ-les-Roses.

Au niveau de la distribution, le programme de renouvellement des conduites s'est poursuivi avec 67 kilomètres de canalisations traitées, ce qui correspond à peu près à la moyenne habituelle. On note également le remplacement de 8.400 branchements en plomb. Ils devraient être complètement remplacés à la fin de l'année 2009. Ce sera fait sans grande difficulté. Il fallait en réaliser environ 7.500 par an pour terminer le programme en 2009. Il en restait 15.000 à remplacer à la fin de l'année 2007.

Tous les détails sur ces travaux, sur les montants correspondants, figurent dans le rapport en ligne sur « paris.fr ».

Quelques indications sur la qualité : le rapport complet de la Direction des Affaires Sanitaires et Sociales (DASS), qui est responsable du contrôle sanitaire de l'eau distribuée, figure en annexe au rapport et présente l'ensemble de ses analyses et résultats. Il importe de savoir que le contrôle de la qualité de l'eau ne se limite pas au contrôle sanitaire de la DASS. Une « autosurveillance » est effectuée, à la fois par le producteur d'eau et par les distributeurs tout au long du système d'alimentation de l'eau, depuis la source ou captage jusqu'au robinet du consommateur. Un contrôle supplémentaire est réalisé à l'initiative de la Ville.

Les résultats sont relativement identiques à ceux constatés l'année précédente : nous relevons ainsi des taux de conformité de 99,5%, aussi bien pour les paramètres physico-chimiques que pour les paramètres bactériologiques. Lorsque la « non-conformité » est signalée, une nouvelle analyse est réalisée. En général, la deuxième analyse permet de constater que la non-conformité a disparu.

La qualité de l'eau et du service s'apprécie également à partir de l'examen des plaintes recensées. Le nombre de plaintes est en baisse continue depuis un certain nombre d'années.

J'aborde à présent la question de l'assainissement. Je vais surtout présenter les indicateurs qui rendent compte du bon fonctionnement et de la performance de ce réseau d'assainissement. Il s'agit d'un réseau de collecte : le service municipal ne procède pas au traitement. Nous ne parlerons donc pas de « performance » du traitement des eaux usées ; en revanche, vous trouverez des indications concernant le traitement des eaux usées dans le rapport établi par le SIAAP (en annexe au rapport et disponible sur le site de la Ville). La performance du réseau de collecte s'apprécie essentiellement à partir des volumes déversés en Seine. Comme tous les réseaux d'assainissement, le réseau parisien n'a malheureusement pas une capacité suffisante pour évacuer toutes les eaux qui ruissellent en surface à l'occasion d'un violent orage. Des déversements ont lieu à l'occasion des pluies.

Le volume déversé pour l'année 2007 s'élève à 3,9 millions de m³. Il est très comparable à celui constaté en 2006 (4 millions de m³). Il faut par ailleurs savoir qu'en 2007, il a plu un peu plus qu'en 2006. 2006 était strictement conforme à une année de pluviométrie moyenne (650.000 millimètres sur Paris, sur une moyenne de trente ans). L'année 2007 a été un peu plus pluvieuse : + 9 %.

Malgré tout, le volume déversé annuel n'est pas supérieur. Ce volume dépend bien évidemment de la hauteur de pluie tombée. Au-delà, le phénomène est un peu plus complexe : les déversements dépendent notamment du type de pluie tombée ainsi que de la chute de pluies exceptionnelles. Le constat qui peut être réalisé est le suivant : en 2007, par rapport à 2006, en dépit de pluies plus importantes, le volume

déversé annuel n'est pas supérieur. Dernière précision : aucun déversement n'a été consécutif à la réalisation de travaux. Les années précédentes, ce type de déversement avait été marginal.

Je rappelle très brièvement, comme tous les ans, que nous sommes, dans le domaine de l'assainissement, engagés dans un programme de modernisation qui a débuté en 1991 pour une durée de vingt ans. Nous nous approchons de la fin de ce programme. 2007 est la première année du quatrième et dernier plan. Il s'achèvera en 2010. Vous voyez ici les quatre grands objectifs du programme de modernisation.

- Je citerai en premier lieu la réhabilitation des ouvrages qui représente l'enjeu majeur de ce programme ;
- Nous avons également travaillé à améliorer la sécurité du fonctionnement de ce réseau, en particulier en période de crûes de la Seine ou lors de la réalisation de travaux ;
- Nous avons beaucoup travaillé sur la réduction des déversements en Seine, en construisant des ouvrages de stockage, de maillage et en automatisant le fonctionnement de ce réseau. Vous avez constaté dans le tableau précédent une diminution sensible de ces déversements.
- Le quatrième axe de ce programme est lié à la modernisation des techniques d'exploitation.

Pour finir, le montant des travaux réalisés en 2007 sur ce réseau d'assainissement s'élève à 33,6 millions d'euros. Ce montant est en légère baisse par rapport à l'année précédente. Il s'élevait environ à 37 millions en 2006. Il est en plus forte baisse par rapport à ce qui était réalisé deux ou trois ans auparavant. Nous avons effectivement dû réduire le montant des investissements à cause d'une baisse des recettes, liée d'une part à une baisse de la consommation d'eau et également à une baisse sensible des aides de l'Agence de l'eau.

Au regard de ces chiffres, sur 33 millions d'euros, les travaux de réhabilitation représentent 64%. Ils en constituent donc la part principale. La modernisation des usines de relèvement, de pompage, joue également un rôle important. Il s'agit en particulier de les protéger, de les mettre à l'abri de crûes exceptionnelles du type de celle de 1910.

M. Jean-Luc TOULY (ACME Association pour le contrat mondial de l'eau)

Pourquoi les aides de l'Agence (Agence de l'Eau Seine Normandie) ont-elles baissé ?

Mme Anne LE STRAT

L'agence peut-elle répondre ?

M. Jacques SICARD (AESN Agence de l'Eau Seine Normandie)

Oui, tout simplement parce que d'une façon générale, sur notre bassin, la demande excède très largement l'offre. Nous avons connu des urgences, telle la remise à niveau des stations d'épuration, liée à la Directive européenne « eaux résiduaires urbaines » pour laquelle la France a été condamnée pour retard de transposition en droit interne. Nous espérons que l'amende ne sera finalement pas attribuée, mais nous n'avons aucune certitude sur le sujet. Nous avons donc dû faire face à un certain nombre d'urgences. Nous avons participé à la suppression du plomb dans les conduites. Ces différents travaux se sont ajoutés à la charge de travail habituelle. Nous avons dû réduire les aides, en particulier dans le domaine de la réhabilitation des réseaux d'assainissement. Ce constat se vérifie pour toutes les villes du bassin. Il n'est pas spécifique à Paris. Nous avons été obligés d'établir des priorités : parmi ces priorités, la réhabilitation des réseaux est passée en deuxième position.

M. Jean-Luc TOULY

Allez-vous apporter une aide sur la question des branchements en plomb ?

M. Jacques SICARD

Oui, bien sûr. Nous aidons à l'accélération du renouvellement. Cela se matérialise sous forme d'avances de 50% du prix des travaux. Paris a été aidée comme toutes les communes qui travaillent à ce renouvellement. L'échéance est 2013. Paris doit être aujourd'hui un peu en avance. Il faut préciser que notre aide porte sur les éléments qui ne sont pas spécifiquement prévus au contrat de délégation de service public.

M. Alain CONSTANT

J'ai donc terminé la présentation de ce premier rapport. M. Olivier JACQUE va apporter des compléments sur les questions de contrôle. Peut-être avez-vous des questions sur l'assainissement puisque nous n'y reviendrons pas par la suite.

M. Philippe DUMÉE (*Nature et Société*)

Pourriez-vous nous donner une idée de l'impact qu'aurait la récupération des eaux pluviales sur la diminution des rejets en Seine ? Si vous envisagiez d'accroître le volume de récupération des eaux pluviales dans les années à venir, cela permettrait-il de diminuer les rejets ?

M. Alain CONSTANT

Nous avons réalisé quelques simulations pour essayer d'évaluer cet impact. Il faut bien voir que la mise en œuvre de techniques qui permettraient de rejeter moins d'eaux aux égouts quand il pleut, soit en infiltrant davantage l'eau pluviale, c'est-à-dire en imperméabilisant moins les terrains, soit en stockant cette eau pour la réutiliser, se mettra en place au fur et à mesure du développement de constructions nouvelles. J'entends par « développement de constructions nouvelles », la rénovation de constructions ou la création de nouvelles constructions sur des zones qui restent à urbaniser. Dans la mesure où le bâti est très largement en place sur Paris, ce renouvellement va être relativement faible. Même à longue échéance, en supposant des taux de renouvellement importants et en supposant que pour chaque construction nouvelle, nous proposons des systèmes pour limiter les rejets pluviaux, le résultat global en matière de limitation des rejets resterait faible.

Nous avons évalué cet impact, non seulement sur la limitation des rejets, mais également sur la limitation des risques d'inondation que nous connaissons sur certains secteurs. Paris est assez peu sensible aux risques d'inondation même en cas de forts orages parce que nous disposons d'un réseau de bonne capacité et parce que nous avons également la possibilité de déverser les eaux dans la Seine qui justement assure une bonne protection. Sur quelques secteurs cependant, il existe un risque d'inondation : nous avons alors essayé de voir s'il existait un intérêt à limiter les rejets pluviaux. Nous nous sommes aperçus que c'était le cas, mais seulement sur le bassin le plus concerné de ces zones d'inondation, qui sont relativement nombreuses. Nous nous sommes aperçus également que sur ce secteur-là du réseau, il valait mieux se débarrasser tout de suite de l'eau pluviale, plutôt que de la stocker et de la restituer plus tard au réseau. En effet, cela pourrait provoquer un cumul entre la pointe de l'amont du réseau et la vidange de l'ouvrage de stockage. C'est pour cela que nous sommes amenés, dans de nombreux secteurs, à ne pas préconiser le « stockage-restitution », mais plutôt une moindre imperméabilisation des parcelles, de façon à véritablement se « débarrasser » de l'eau.

Mme Anne LE STRAT

Merci Monsieur CONSTANT.

Je vous proposerai, dans le courant de l'année 2009, de travailler notamment sur la question des eaux pluviales. Nous voyons bien qu'il s'agit là d'un sujet récurrent. Nous en ferons un thème spécifique ; nous associerons à cette démarche des spécialistes qui n'auront pas nécessairement le même point de vue sur l'intérêt et la façon de recueillir les eaux pluviales. Nous essaierons d'étudier l'impact du recueil des eaux pluviales sur une ville, notamment pour le service en charge des questions d'aménagement urbain et paysager. Vous avez bien entendu la possibilité de poser des questions sur ce sujet ce soir, mais je m'engage à ce que nous organisions un « Spécial Observatoire » sur la question des eaux pluviales.

M. Jean-Luc TOULY

Concernant l'autocontrôle du distributeur, quelle traçabilité, quels types de vérifications sont possibles ?

Mme Anne LE STRAT

C'est *in fine* la DASS qui contrôle et valide l'autosurveillance des distributeurs. Les distributeurs soumettent mensuellement l'état de leur autosurveillance. EAU DE PARIS agrège ces données avec ses propres données et les transmet à la DASS. Les éléments sur la qualité de l'eau que vous trouvez en mairie ne sont malheureusement pas suffisamment accessibles. Nous veillerons là aussi à travailler avec toutes les mairies d'arrondissement pour que cet accès à l'information soit plus aisé qu'il ne l'a été jusqu'aujourd'hui. Ces informations sur la qualité de l'eau nous proviennent donc de la DASS.

M. Olivier JACQUE (Chef du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement, Direction de la Propreté et de l'Eau)

D'abord, je voulais dire pour M. TOULY que le problème des aides attribuées sur les branchements en plomb a été pris en compte lors des négociations de 2002. Cette question de l'avance sur 50% du montant était déjà prévue.

Je vais à présent compléter les propos d'Alain CONSTANT en vous présentant le rapport sur le contrôle des délégations du service public de l'eau, puisque les données sont très largement communes aux deux rapports.

Le rapport « prix et qualité » est un rapport réglementaire ; cela vous a été dit. Le rapport des délégataires a, lui, pour but, de constater que l'activité des délégataires est bien conforme à leur contrat avec la ville de Paris. Les résultats sont bien sûr identiques.

Nous avons à Paris trois délégataires, dont le premier pour la production, EAU DE PARIS, qui a des obligations concernant des plans quinquennaux d'investissement notamment. En 2007, il s'agira du démarrage du dernier plan quinquennal qui aurait dû couvrir la période 2007-2011. Ce Plan a été approuvé par le Conseil de Paris le 26/03/2007 pour un montant de 262,9 millions d'euros. Il s'agit du montant d'investissement pour ces cinq années. En 2007, soit la première année de ce Plan, 72 millions d'euros ont été investis dont 54 millions pour le traitement des eaux souterraines comme cela vous a été dit. Ce dernier Plan, qui vient compléter d'ailleurs le précédent, est très largement orienté vers le traitement des eaux souterraines. Quelques années auparavant encore, ces eaux ne faisaient l'objet d'aucun traitement avant la distribution. Elles bénéficient aujourd'hui de traitements pour la turbidité, les pesticides, ainsi que pour garantir la qualité bactériologique. En 2007, l'usine de Saint-Cloud a été mise en fonctionnement. Cette usine traite les eaux qui viennent de la région ouest de Paris par l'Aqueduc de l'Avre. D'autre part, une dernière usine est prévue, celle de l'Hay-les-Roses. Les travaux se

poursuivent. Elle sera achevée fin 2008 ; nous prévoyons le début de l'année 2009 pour une mise en service complète. Nous sommes déjà en phase d'essais.

Deux projets avaient été prévus en 2007 et se verront légèrement décalés en 2008 : le traitement aux ultraviolets dans les usines de potabilisation des eaux de surface. Il s'agit d'une opération beaucoup moins lourde financièrement (8 millions d'euros), qui consiste en une modification des traitements dans les usines d'Orly et de Joinville. Le traitement est modifié dans le sens d'une limitation de la fabrication de bromates. En effet, les règles ont changé, et quelques jours par an, en période estivale, des permutations de bromate peuvent avoir lieu au-delà des nouveaux seuils déterminés. Pour cette raison, nous changeons la méthode de traitement afin de garantir une meilleure qualité de l'eau.

Enfin, concernant le producteur, en 2007, nous avons inauguré ce Pavillon de l'eau dans lequel vous vous trouvez ce soir. Il est en service maintenant depuis un peu plus d'un an. Il est ouvert à tous les Parisiens et plus particulièrement à leurs enfants dans le domaine des « classes d'eau ». Elles permettent de sensibiliser les enfants des écoles parisiennes aux problèmes d'eau tout au long de l'année scolaire.

Côté distribution, nous nous trouvons dans un cadre largement revu fin 2003 par une clause dite de « revoyure des contrats ». Les contrats définissaient des obligations dès leur origine en 1985. Il a été jugé que ces obligations devaient être réactualisées, augmentées notamment dans un certain nombre de domaines. Il s'agissait surtout d'offrir davantage de transparence par rapport à l'autorité délégante qu'est la Ville de Paris. Comme cela vous a été dit, dans cette clause de revoyure, nous avons privilégié la suppression de tous les branchements en plomb. Ainsi, de 2003 à 2009, plus de 38.000 branchements d'eau, soit un tiers des branchements - 93.000 à Paris au total - doivent être remplacés par du polyéthylène. D'autre part, 350 kilomètres de canalisation sont également à renouveler ou à rénover sur cette même période qui constitue la fin des contrats. Fin 2009, 70% des lignes de canalisation auront bénéficié d'un renouvellement ou d'une rénovation.

En 2007 plus précisément, ont également été renouvelés plus de 18.000 compteurs. Nous généralisons en effet la télérelève dans le cadre de cette clause à l'ensemble de Paris. Il s'agit d'offrir un service totalement nouveau et moderne, puisque cela permet de bénéficier d'une connaissance en continu des consommations d'eau et d'offrir un certain nombre de services par Internet de suivi de ces consommations. Pour que ce service puisse être mis en place, les compteurs doivent être relativement récents, car les compteurs anciens ne bénéficiaient pas d'une technologie adaptable. Après ces changements qui ont pris fin en 2007, le parc de compteurs a une moyenne d'âge de quatre ans alors que contractuellement, nous sommes à six ans ½. Le maximum est de 14 ans. Notre parc de compteurs est donc très jeune. Il va légèrement vieillir dans les deux dernières années du contrat puisque fin 2007, nous arrivions presque au renouvellement de l'ensemble des compteurs anciens.

En ce qui concerne les travaux et surtout les provisions de travaux, vous savez que les délégataires fonctionnent au point de vue comptable sur des provisions. Nous veillons particulièrement à ce que l'ensemble de ces provisions soit utilisé pour la modernisation et la rénovation des réseaux, afin que les Parisiens puissent retrouver l'ensemble des sommes qu'ils ont versées. Pour la Compagnie des Eau de Paris (CEP), nous arrivons fin 2007 à un montant de 98,7% des provisions qui sont utilisées, contre 96% en 2006. Les dernières provisions seront consommées normalement avant la fin des contrats. Côté « Eau et Force », le montant des provisions utilisé s'élevait à 96,5 contre 94% un an plus tôt.

Enfin, nous disposons maintenant de comptes de résultat présentés par les distributeurs qui nous donnent une connaissance de la comptabilité telle qu'elle a été définie en 2003. En 2007, nous connaissons donc les résultats 2006 avant impôt : ils s'élevaient pour la CEP à 10,1 millions d'euros, et pour Eau et Force à 3,2 millions d'euros. Ces résultats sont dans le cadre de ce qui avait été arrêté lors de cette renégociation en 2003.

Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour des questions.

M. Jean-Luc TOULY

J'aurai deux questions, dont une sur les bromates. J'ai assisté à une réunion du SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) où il a été dit que la ville de Paris ne traitait pas les bromates. Ma deuxième question concerne les salariés : avez-vous une idée précise dans le bilan 2007 du nombre de salariés de la CEP et d'Eau et Force en décomposant les gens qui travaillent à temps partiel ou à temps plein ? Merci.

M. Olivier JACQUE

Pour ce qui est des salariés, dans les rapports des délégataires qui sont en ligne, vous trouverez le nombre d'équivalents temps plein donné par les distributeurs sur leurs activités parisiennes.

Mme Anne LE STRAT

Sur ce point, j'ajouterais qu'un audit social est en cours. Nous avons déjà fait référence à cet audit lors de la présentation de la réforme de l'Observatoire. Il sera finalisé en janvier. Il nous permettra d'obtenir une « photographie sociale » exhaustive, par métier, par CSP, par niveau hiérarchique. En tant que ville de Paris, nous souhaitons disposer de toutes les informations nécessaires pour conduire la réforme à son terme et permettre la continuité du service avec le personnel nécessaire pour assurer la sécurité de l'approvisionnement à Paris. Nous aurons une idée précise de « qui fait quoi » exactement.

Mme Odile de KORNER (Directrice générale déléguée d'EAU DE PARIS)

En matière de bromates, effectivement, un décret est paru le 25 décembre 2003, abaissant le taux de bromates au 25 décembre 2008, c'est-à-dire de manière imminente. Il convient de savoir que les pics de bromates que nous retrouvons en Seine ou en Marne se produisent lorsque la température de l'eau est élevée, soit quand elle est environ supérieure à 20-22°C. Pour traiter ces pics de bromates, nous avons lancé des appels d'offres. L'entreprise Degrémont a obtenu le lot constitué pour l'usine de Joinville et le lot constitué pour l'usine d'Orly. La technologie choisie pour traiter les bromates est le « réacteur ultra-violet ». Pour Joinville, la technologie sera prête début mai. Pour l'usine d'Orly, les réacteurs UV seront prêts début juin. Depuis la mise en service de l'usine de l'Haÿ-les-Roses, l'eau de Joinville est systématiquement mélangée dans le réservoir de l'Haÿ-les-Roses où l'eau ne contient jamais de bromates puisqu'il s'agit d'eaux souterraines. Par ce processus à partir de juin, l'eau distribuée par les Parisiens respectera les nouvelles normes en bromates.

Mme Anne LE STRAT

D'autres questions ?

M. Christian DUFFY (Union départementale de Paris Force Ouvrière)

Le rapport sur l'audit social sera-t-il communiqué aux membres de l'Observatoire ?

Mme Anne LE STRAT

Cet audit a été commandité par la Ville pour les négociations avec les distributeurs. Je ne vois pas très bien comment il peut être mis en discussion à l'Observatoire de l'eau.

M. Christian DUFFY

Je reformule ma question. Cet audit social sera-t-il communiqué aux représentants du personnel ?

Mme Anne LE STRAT

Il s'agit là d'une autre question. Il se trouve que nous étions justement réunis avant cette réunion avec le cabinet ADAMAS en charge de l'audit social. Les distributeurs seront informés très prochainement du souhait émis par de nombreux représentants du personnel d'avoir un temps de rencontre avec les auditeurs. Les auditeurs ne sont pas censés donner une information au personnel sur l'audit, mais cette demande de rencontre est récurrente. L'auditeur ADAMAS va demander au distributeur, avec l'appui de la Ville, à savoir Mme PADOVANI, une rencontre entre l'auditeur ADAMAS et les représentants du personnel. J'ai également envoyé un courrier aux directions des grands groupes, notamment à Jean-Louis CHAUSSADE et Antoine FREROT pour que l'information puisse circuler entre la direction de l'entreprise et le personnel. Je considère qu'il appartient aussi aux groupes et aux directions de faire passer l'information auprès de leur personnel. Je ne souhaite pas que la Ville se substitue aux prérogatives qui reviennent à ces directions dans le domaine de la circulation de l'information.

M. Jean-Luc TOULY

Je me base sur le rapport 2007, vous ne pouvez dire aujourd'hui que vous contrôlez le chiffre de la masse salariale concernant la CEP et Eau et Force en termes de nombre de salariés réels. Si vous faites un audit social, c'est parce qu'il existe aujourd'hui une rétention d'information pour que vous puissiez récupérer le nombre de salariés affectés au contrat de Paris dans le cadre de la Régie des eaux qui est en train d'être construite. Sinon, ils devraient vous fournir normalement depuis très longtemps de manière très détaillée ces chiffres. Mais peut-être ai-je manqué quelque chose...

Mme Anne LE STRAT

M. JACQUE répondra sur l'« avant ». Je considère que tant que l'audit social n'est pas clos, vous ne pouvez pas parler de rétention d'information. Nous verrons à la fin si nous n'avons pas obtenu toutes les informations que nous avons demandées. Les distributeurs rencontreront début janvier pour un dernier balayage l'auditeur social. L'audit social a justement pour vocation de porter à notre connaissance l'ensemble de l'information nécessaire pour la gestion future du personnel.

M. Jean-Luc TOULY

Pourquoi avez-vous demandé un audit social s'ils vous donnent les informations ?

Mme Anne LE STRAT

Parce que dans les rapports, nous ne trouvons pas toujours l'ensemble des métiers affectés au contrat, l'ensemble des statuts, des conventions collectives, des différents régimes de retraite et mutuelles. Vous le savez. Il nous manque des informations, mais nous les obtiendrons dans l'audit social.

M. Christian DUFFY

Merci de votre réponse. Une autre question : quand vous parlez de l' « intersyndicale », vous parlez de l'Intersyndicale des Eaux de Paris.

Mme Anne LE STRAT

Non, quand j'ai dit que j'avais entendu cette demande de rencontre avec les auditeurs et notamment lors des réunions de l'intersyndicale, je parle de l'intersyndicale qui s'est créée, comme son nom l'indique, entre plusieurs syndicats.

M. Christian DUFFY

Je précise que je suis là au titre de l'Union départementale de Paris Force Ouvrière qui est interprofessionnelle (public et privé). Donc je renouvelle la demande au nom de l'Union départementale de Force Ouvrière pour l'ensemble des salariés. A travers ce rapport sur les distributeurs, il me semble, et je rejoins la remarque de M. TOULY, que les discussions ont commencé en 2003. L'idée était de reprendre la gestion de l'eau sur Paris. Il me paraît juste que ce rapport aille de 2003 jusqu'à aujourd'hui, pour voir l'évolution de cet audit social. A partir du moment où vous annoncez que vous allez revoir un certain nombre de sujets, les distributeurs peuvent prendre certaines dispositions. Il me semblerait important de revenir jusqu'à cette période-là. Mais vous pouvez effectivement faire de la « rétention d'information » et je rejoins sur ce point M. TOULY. Deuxièmement, à partir de cet EPIC, vous êtes en train de transférer une partie des personnels du Centre de Recherche d'Expertise et de Contrôle des Eaux de Paris (CRECEP). Sur cette question-là également, aurons-nous les éléments ? Troisièmement, je reviens sur une partie des agents qui viennent du STEA (Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement). Pour nous, en tant que représentants du personnel, à travers le prix de l'eau que vous nous avez détaillé sur le rapport, il serait bon aussi de voir l'évolution de ce prix. Il a été dit, notamment par l'agence de bassin qu'il existe une priorité sur la mise en conformité par rapport aux stations d'épuration. J'ai cru comprendre que dans la part de l'eau que nous payons, nous Parisiens, il existe d'une part l'assainissement qui est le transport réalisé par les services publics parisiens et d'autre part l'épuration. Je souhaiterais voir à peu près comment tout cela se situe. Notre crainte, vous la connaissez, c'est que la masse salariale devienne la variable d'ajustement dans la question du prix de l'eau.

Mme Anne LE STRAT

Vous avez soulevé plusieurs points.

Cela se saurait si nous avions décidé de reprendre la gestion publique de l'eau en 2003 ! Je peux vous dire que cela n'a pas été décidé en 2003. Qu'il y ait eu des négociations qui ont conduit aux avenants de fin 2003, certes ! Que la volonté de certain(e)s de revenir à une gestion publique de l'eau se soit exprimée, je ne le nie pas non plus. La décision a été prise quand le Maire l'a déclaré en novembre 2007. Je veux que les choses soient claires à ce sujet. Depuis, nous avons d'abord assisté à des élections. Nous nous sommes mis en capacité depuis que nous avons été élus de créer le nouvel EPIC et donc nous avons lancé les audits nécessaires (audit informatique et audit social). L'audit social a réellement commencé en septembre 2008. Il a vocation à arrêter aujourd'hui une photographie du personnel existant dans les contrats. Je compte sur la bonne volonté des distributeurs pour nous donner toutes les informations dont nous avons besoin ; je compte également que le service puisse être assuré avec le personnel adéquat. Je ne doute pas qu'ils assureront le transfert du personnel compétent qui travaillait déjà sur le service à l'EPIC.

M. Olivier JACQUE

Je tiens à préciser que nous ne sommes pas du tout dans le même cadre : le rapport annuel a pour objectif de connaître pour le délégant les effectifs qui sont attribués aux prestations, mais il ne s'agit pas d'avoir un détail, comme Mme Le STRAT le mentionnait, sur leur régime de retraite ou autres informations de ce type. Aujourd'hui, l'objectif de l'audit est totalement différent : comme la loi le prévoit, il s'agit d'un transfert de personnel. Dans ce cadre-là, nous travaillons pour assurer la continuité du service et transférer les personnels qui effectuaient les tâches des distributeurs et qui demain les effectueront au sein de l'EPIC. Donc le type d'information dont nous avons besoin est tout à fait différent.

Mme Anne LE STRAT

J'ai oublié de répondre sur deux points : le prix de l'eau et le CRECEP. Concernant le CRECEP, je me répète ; vous savez qu'il est reconfiguré. Sa reconfiguration est nécessaire parce qu'il n'assurera plus le contrôle sanitaire suite à une mise en concurrence du Ministère de la Santé. En revanche, l'essentiel des activités de recherche, d'analyse et d'autocontrôle est sauvegardé et transféré au sein de l'EPIC. Ainsi, nous allons créer ce que je désigne comme « le plus grand laboratoire public de France sur la thématique de l'eau ». De fait, lorsque nous observons le paysage français en termes de laboratoires publics, nous constatons fermeture après fermeture. Grâce à la réforme du Service Public de l'Eau et à la création de cette Régie, nous sommes en mesure de faire fonctionner un laboratoire de soixante à soixante-dix personnes affectées au travail d'autocontrôle sur la qualité de l'eau, à la recherche et à l'analyse. Quant aux personnels du STEA, peu sont concernés par cette réforme. Je les ai rencontrés, ils sont entièrement informés de la réforme et les personnes possiblement intéressées par l'intégration à l'EPIC sont évidemment les bienvenues. Je vous l'ai déjà dit : vous n'avez pas d'inquiétude à nourrir pour ce personnel, quant à sa capacité à occuper une fonction soit au sein de l'EPIC, soit au sein de la Ville de Paris.

Sur le sujet du prix de l'eau, il ne s'agit pas, bien évidemment, de faire en sorte que le personnel soit une variable d'ajustement.

M. Jean-Luc TOULY

Je reviens ce que vous avez dit concernant la « récupération des agents ». Je peux comprendre ; mais je pense néanmoins qu'il fallait faire la même demande auparavant : est-ce que la masse salariale imputée est la masse salariale réelle des salariés de ces sociétés affectée au contrat parisien ? Je ne le crois pas un seul instant. Il est possible de le constater dans la formule de révision des prix. C'est lié. Le poids du personnel dans les contrats de ces entreprises est largement au-delà du poids réel de ces salariés. On peut considérer que le personnel pèse pour 25 % dans le prix de l'eau. Or, dans la formule de variation, le coefficient attaché aux charges sociales et aux charges salariales varie selon une contrainte de 0,40 à 0,60. C'est pour cela qu'il est important, dans les années précédentes (2004-2007) de pouvoir mesurer la réalité de ce phénomène. D'autre part, je tiens à vous le dire, parce qu'encore une fois, M. SANTINI la semaine dernière avec une délégation de la CGT qui défendait VEOLIA, a posé une question assez étonnante, sur le fait que la Ville de Paris allait avoir des difficultés justement parce que les syndicats des entreprises privées sont assez opposés à ce que les salariés reviennent dans cette régie. M. CAMBON a également fait savoir que le statut des salariés de VEOLIA était extrêmement bénéfique et évidemment très coûteux ; il faudrait donc procéder à quelques ajustements. Nous avons des données contradictoires sur le sujet, mais il est vrai que nous souhaitons interpeller aujourd'hui les salariés et les élus sur ces questions de personnel. Plus nous disposerons d'informations transparentes, moins il y aura de prise des syndicats des entreprises privées qui sont un peu acoquinés avec les entreprises privées.

Mme Anne LE STRAT

Je laisserai répondre M. JACQUE sur le contrôle des années précédentes. Je peux vous dire que, de fait, nous nous sommes mis en capacité de lancer l'audit dès que nous avons été élus pour accompagner la réforme. Quant au contrôle des délégations, je laisserai répondre Olivier JACQUE.

Concernant la réunion du SEDIF durant laquelle se posait la question de la gestion future de ce service, Paris visiblement a été un grand sujet de conversation - certains se sont permis de rappeler les propos des uns et des autres ; ce qu' « aurait pu » dire Bertrand DELANOE ; ce que nous « aurions pu » promettre... André SANTINI a osé dire que nous avons promis la baisse du prix de l'eau et que non seulement nous n'allions pas la maintenir mais que nous allions augmenter le prix de l'eau. Son raisonnement intellectuel m'a échappé. Je le redis, nous tenons l'engagement que nous avons pris : la « part eau » représente environ 1 € de la facture (il s'agit de la production-distribution) et cela restera 1 €. Nous avons toujours affirmé que nous stabiliserions cette part pour un prix de l'eau à Paris qui est une fois et demie voire deux fois inférieur au prix du SEDIF. Il faut le rappeler. Je défie quiconque de retrouver des propos dans lesquels je m'engageais sur une baisse du prix de l'eau, parce que le prix est déjà très raisonnable à Paris. Je tiens à affirmer plusieurs positions qui sont les miennes depuis le début : je ne veux justement pas que le personnel soit la variable d'ajustement, je ne veux pas que les investissements diminuent et je ne veux pas non plus que nous ayons une politique de protection de la ressource moins ambitieuse que celle que nous avons déjà menée. Je n'ai pris qu'un engagement de stabilité de cette part eau qui avait augmenté de 260% depuis 1985. La réforme que nous mettons en place permet un gain économique qui a une incidence sur le prix.

Je ne sais pas très bien comment Christian CAMBON, directeur du SEDIF, peut avoir des informations sur les bromates. Mais je prends acte de ce qui se dit, sur les bromates comme au sujet des syndicats. J'ai d'ailleurs répondu à M. SANTINI par un communiqué de presse sur certains de ces points. Nous verrons pour les négociations avec le personnel.

M. Olivier JACQUE

Les formules ont été revues en 2003 dans le cadre de la renégociation. Elles ont été élaborées à l'origine par la Ville de Paris. Je suis arrivé à ce moment-là au Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement. Je ne m'en suis pas occupé et je n'en ai pas l'expérience, mais cela a été élaboré par des ingénieurs de la Ville de Paris qui suivaient ce contrat et les activités depuis un certain nombre d'années, donc je pense qu'ils étaient là pour défendre les intérêts de la Ville de Paris. Ils ont choisi des formules adaptées.

Vous envisagez les sujets de façon polémique ; je ne veux pas rentrer dans cette polémique. Je veux simplement rappeler qu'à Paris, la production-distribution étant divisée en deux, nous ne parlons là que de la distribution et non pas de la partie production, nous parlons là d'un affermage et non pas d'une concession. Nous sommes dans un domaine où il n'existe pas d'usine de comptage, donc nous n'avons pas de charge d'investissement. Il existe néanmoins toute une partie commerciale, qui a trait au relevé des compteurs, aux relations avec la clientèle... Nous sommes tout de même dans une partie du cycle de l'eau potable qui est très consommatrice de main d'œuvre.

Mme Anne Le STRAT

Nous avons de nouveau rencontré l'intersyndicale. Je pense qu'il a bien été compris que, si l'intersyndicale ne sera pas l'acteur négociant, il est néanmoins un partenaire de l'information. Nous échangeons avec eux. Il faut savoir que les syndicats des distributeurs pourront, dans le cadre légal et si les syndicats d'EAU DE PARIS le souhaitent, accompagner les syndicats d'EAU DE PARIS dans la négociation salariale.

II. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE L'OBSERVATOIRE DE L'EAU

Mme Anne Le STRAT

Si vous n'avez pas d'autre question, j'aimerais que nous débattions de la désignation d'un membre de l'Observatoire de l'eau au sein de l'EPIC. Je rappelle que le Conseil d'Administration de la future régie a dix membres issus du Conseil de Paris (majorité / opposition) avec voix délibérative, deux membres issus du Comité d'entreprise d'EAU DE PARIS avec voix délibérative, et cinq membres avec voix consultative. Dans les statuts, il est requis un membre issu du collège Usagers/Consommateurs ; un membre issu du collège Associations/Environnement ; deux personnes qualifiées et un(e) représentant(e) de l'Observatoire municipal de l'eau. Je souhaitais que nous discutions ce soir du processus de désignation de ce(tte) représentant(e). Nous avons élargi la composition de l'Observatoire de l'eau.

S'agissant des personnes qualifiées, vous voyez les différents opérateurs et organismes présents dans l'arrêté municipal qui décline la composition de l'Observatoire. Je vous propose que ces personnes qualifiées ne soient pas « éligibles ». De même, le représentant ne devrait pas provenir du monde des « chercheurs ».

Passons aux membres : je propose qu'il ne puisse y avoir de « politiques », de maires d'arrondissement, de bailleurs sociaux (nous pouvons mener d'autres partenariats avec eux), de syndicalistes (nous avons déjà deux membres issus du Comité d'entreprise avec voix délibérative). Je propose que ce soit parmi les associations de locataires, propriétaires, administrateurs de biens, associations de l'environnement, d'usagers, que le représentant de l'Observatoire soit désigné.

Autre suggestion : chaque candidat envoie un courrier qui présente son projet pour le service public de l'eau. Les associations candidates pourront se présenter lors d'une prochaine réunion de l'Observatoire en janvier ou février. Nous procéderons alors au vote lors de cet Observatoire.

Je propose aussi comme critère de sélection : le lien avec Paris. Il peut donc s'agir d'une association nationale, mais elle doit avoir une déclinaison parisienne.

C'est donc la proposition de désignation que je vous sou mets. Je pense par ailleurs que le collège électeur doit pouvoir recouper le collège éligible. Je vous laisse libres de proposer d'autres méthodes.

M. Paul BAYLAC (CLCV, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie)

Je vous remercie d'avoir tenu compte d'un certain nombre d'observations. J'ai l'impression de nous reconnaître au moins dans la dernière ligne. Je voudrais tout de même dire qu'en CCSPL, nous avons été un certain nombre à émettre des réserves sur la composition du Conseil d'Administration. Il me semble que les salariés sont sur-représentés ; je pense que les usagers et notamment les gens qui travaillent dans le logement avec les bailleurs sociaux ont un rôle qui n'est pas suffisamment reconnu. Vous savez comme moi que les voix consultatives ne sont jamais que des voix que l'on entend quand on a fini d'écouter les autres.

DE LA SALLE

J'aurais besoin d'un éclaircissement : « la ligne organisations de propriétaires et d'administrateurs de biens » désigne à la fois les copropriétaires et les administrateurs de biens tels que les syndics ? Ils ont

des intérêts totalement opposés, donc il me semble qu'il conviendrait de disjoindre ces deux catégories ; proposer deux lignes, la première pour les copropriétaires ; la seconde pour les administrateurs de biens.

Mme Anne LE STRAT

Il n'y a pas confusion de notre part. Il s'agit là de la composition de l'Observatoire. Ce n'est pas ce que je vous propose pour le CA de l'EPIC. Dans les statuts, il est déjà mentionné qu'un membre d'une association d'usagers et un membre d'une association d'environnement seront présents hors le représentant de l'Observatoire municipal de l'eau.

M. Jean-Luc TOULY

Je rejoins la remarque de M. BAYLAC. Un seul représentant de l'Observatoire me paraît insuffisant, surtout avec une voix consultative. Il est novateur de proposer que les deux représentants des syndicats aient une voix délibérative ; mais il faudrait qu'au moins un usager voire deux ait une voix délibérative. Deuxièmement, au niveau de l'élection, nous sommes bien d'accord qu'« une association = une voix ».

Mme Anne LE STRAT

Votre remarque est très juste. Une association ne peut disposer que d'une voix. Sur la question de la voix délibérative pour les usagers, j'entends ce qui est dit, mais nous en avons parlé en CCSPL, avec de nombreuses associations : elles ne souhaitent pas avoir une voix délibérative. La question qui a été soulevée est celle de la sur-représentativité du personnel par rapport au monde des usagers et des associations. Vous pouvez ne pas être d'accord, mais il se trouve que cela a été tranché. Nous aurons deux représentants du personnel avec voix délibérative et c'est en effet une vraie nouveauté. Nous aurons tout de même cinq voix consultatives : c'est une première que cinq personnes représentent le monde des usagers et des associations dans un Conseil d'Administration. Cinq me paraît un nombre suffisant pour que leurs voix puissent être entendues, pour faire entendre une vraie force de proposition. L'Observatoire municipal de l'Eau doit continuer à jouer son rôle de lieu de débat, de lieu de discussion, de lieu de proposition. Nous organiserons entre trois et quatre Conseils d'Administration par an. Nous aurons autant de discussions avec des thèmes autour du « devenir de l'eau potable ». Ce type de discussion n'aura pas lieu au sein du CA de l'EPIC. L'Observatoire municipal de l'eau a toujours son rôle de discussion et d'élaboration de propositions.

M. Jean-Luc TOULY

Le représentant de l'Observatoire qui sera élu représentera-t-il l'Observatoire ? On peut en désigner un, mais aura-t-il des comptes à rendre à l'Observatoire ?

Deuxièmement, je trouve que deux représentants syndicaux, c'est très novateur, mais il ne faut pas oublier que ce sont les usagers qui paient la facture. A mon sens, il serait parfaitement normal qu'au moins un des représentants des usagers, voire deux, aient une voix délibérative.

Mme Anne LE STRAT

Je veux bien que toutes les associations présentes ici donnent leur avis. Pour en avoir discuté avec nombre d'entre elles, elles ne souhaitent pas avoir de voix délibérative.

M. Paul BAYLAC

Nous sommes prêts à nous « mouiller ».

Mme Anne LE STRAT

J'avais compris que même des associations comme la CLCV ne souhaitaient pas être dans la cogestion.

M. Paul BAYLAC

Vous avez rappelé qu'il fallait avoir une affiliation parisienne et je suis tout à fait d'accord. Mais nous sommes prêts à nous « mouiller » et à représenter légitimement les usagers.

Mme Anne LE STRAT

Je pense que nous avons dû faire face à une erreur d'appréciation. Vous disiez, à juste titre, ne pas vouloir participer à une quelconque forme de cogestion. Le Conseil d'Administration de l'EPIC délibère et décide de la gestion de la société. A partir du moment où vous avez voix délibérative, vous décidez de tous les actes de gestion de l'opérateur, ce qui est, *de facto*, de la cogestion.

M. Paul BELLAC

Lorsque des administrateurs CLCV siègent chez des bailleurs sociaux, ils sont les représentants des locataires, mais ils sont aussi partie prenante dans l'existence même du bailleur social et ce dans toutes les décisions. C'est une méthode que nous pratiquons. Le représentant de l'Observatoire de l'eau ne représentera pas que l'Observatoire de l'eau. Il deviendra un administrateur de plein exercice, d'une entité qui se crée et qui doit vivre avec tout ce que cela comporte d'engagements. Je pense que la voix des usagers doit s'exercer au plus haut niveau.

Mme Anne Le STRAT

Ce n'est pas ce que j'avais retenu de notre discussion. Mon problème aujourd'hui est le suivant : les statuts ont déjà été validés. Je vous présente ce qui a été décidé par le Conseil de Paris. Je veux bien que nous nous donnions rendez-vous dans un an pour éventuellement reconsidérer les statuts. Nous pourrions toujours passer un avenant. Mais je serais tout de même assez étonnée que l'ensemble des associations ait toujours la même volonté d'obtenir une voix délibérative. Si c'est le cas, je veux bien repenser la question. A mon sens, vous confondez parfois l'Observatoire municipal de l'eau et la gestion de l'opérateur.

M. Henri SMETS (*ADEDE Association pour le développement de l'économie et du droit de l'environnement*)

Ma question est simple : cette personne désignée représente-t-elle le corps qui l'a nommée, c'est-à-dire l'Observatoire de l'eau ou bien par exemple l'association des usagers ? Tant que vous ne répondez pas à cette question-là, je ne comprends pas ce que vous me demandez. S'il est le représentant de l'Observatoire de l'eau, cela signifie que l'Observatoire va prendre des positions. Or, jusqu'à présent, je

n'en ai pas vu. Je serais le représentant, je ne saurais pas quoi dire, parce que je ne sais pas ce que fait l'Observatoire à part se réunir et écouter. Mais décider et choisir, jusqu'à présent, je n'ai jamais décidé ni choisi quoi que ce soit à l'Observatoire.

Mme Anne LE STRAT

Je comprends bien, mais le but est justement que cela change. Nous sommes au début d'un processus inédit, qui n'a jamais été pour l'instant pensé, défini et testé. Ce que je vous présente est une proposition et je souhaiterais que nous l'expérimentions ensemble. Pour moi, le représentant ne pourra pas représenter uniquement son association à partir du moment où elle est élue au sein de l'Observatoire. En même temps, cette personne ne sera pas censée représenter la diversité des groupes politiques du Conseil de Paris.

Nous relançons aujourd'hui l'Observatoire dans une formule que nous voulons nouvelle et plus participative, voire plus décisionnelle. Pour l'instant, vous dites à juste titre que vous n'avez jamais rien pu décider au sein de l'Observatoire. J'espère que dans les mois qui viennent nous aurons la possibilité de dégager les grandes lignes des positions de l'Observatoire qui pourront être relayées dans le CA de l'EPIC.

M. Jean-Luc TOULY

Si à la fin de l'année prochaine, une augmentation du prix de l'eau est proposée parce que les volumes diminuent, les recettes diminuent, des investissements sont nécessaires... les usagers n'auront pas le droit de vote puisqu'ils n'ont qu'une voix consultative ; en revanche, les syndicats auront le droit de vote. Je suis syndicaliste aussi ; cela ne me pose pas de problème. Ce qui me pose problème, c'est que les syndicalistes défendent les intérêts des salariés. Il est un peu choquant que le syndicaliste ait le droit de vote sur l'augmentation du prix de l'eau, contrairement à l'utilisateur qui, lui, va pourtant payer la facture.

Mme Anne LE STRAT

Comme je vous le proposais, prenons rendez-vous dans un an et reparlons-en. Cependant, le prix est un mauvais exemple. Nous nous sommes engagés à la stabilité, donc il n'y aura pas de hausse. C'est un point important de notre politique municipale.

M. Jean-Luc TOULY

Le CA de la régie peut tout de même faire des propositions !

Mme Anne LE STRAT

Bien sûr, mais la décision sera prise au niveau municipal. Elle sera débattue en Observatoire municipal de l'eau, au moins autant qu'en Conseil d'Administration. Regardez l'exemple de Grenoble. Des propositions peuvent être formulées, mais *in fine*, c'est la municipalité qui assume ses prérogatives d'autorité organisatrice du service et qui rend compte devant ses électeurs-citoyens du choix tarifaire.

M. Jean-Luc TOULY

Si vous choisissiez une baisse du prix de l'eau, les usagers seraient contents, mais les syndicats ne seraient pas d'accord parce qu'ils estimeraient que cet argent serait récupéré sur leur convention collective. De toute façon, vous devrez faire face à des contradictions, dans un sens ou dans l'autre.

Mme Anne LE STRAT

D'ici là, nous prenons le temps d'observer, à l'épreuve des faits, la mise en place de l'Observatoire, du Conseil d'Administration, et de l'équipe.

DE LA SALLE

Comment revenir à la voix consultative ? Nous sommes là ce soir pour en discuter. Il me semble qu'il faut distinguer deux phénomènes bien différents. Ce n'est pas la même chose que d'avoir un représentant des usagers issu des associations présentes au sein de l'Observatoire de l'eau et qui défend les intérêts collectifs des usagers, que d'avoir quelqu'un qui aurait un mandat de l'Observatoire de l'eau, qui défendrait une forme de diversité et serait amené à porter la parole de l'Observatoire. Il faut bien déterminer ce que nous souhaitons.

Mme Anne LE STRAT

Je comprends bien. C'est pourquoi d'ailleurs, le collège a été « restreint ». Même s'il peut y avoir des positions différentes au sein de ce collège - et je pense que l'on n'empêchera pas la personne de représenter aussi les intérêts de son association - le représentant devra forcément tenir compte des positions prises au sein de l'Observatoire. Tout cela se fera à l'épreuve des faits. Cette personne n'est pas désignée *ad vitam eternam*. Nous pourrions opérer des changements. Je tiens à préciser que les personnes désignées sont des personnes physiques et non morales.

M. Christian DUFFY

Dans les statuts, certains membres ont une voix consultative. Nous avons déjà un représentant d'une association oeuvrant dans le domaine de l'environnement, donc je le retrouve dans le collège que vous avez créé au niveau de l'Observatoire. Comment sera-t-il désigné ? Nous avons déjà un représentant des usagers, puis le membre de l'Observatoire. Sur quel mandat, comment désignerez-vous le représentant des usagers, puisqu'il est déjà prévu dans les statuts ?

Mme Anne LE STRAT

Tous seront désignés par une sorte de jury, composé d'Eau de Paris, de la DPE et de la Ville de Paris, après envoi de candidature, présentation de projets, etc.

Je veux bien que nous retirions le membre de l'Observatoire ; cela ne me gêne pas. Mais alors, au lieu de critiquer, proposez.

M. Christian DUFFY

Vous avez restreint le collège. Vous ne pouvez présenter que ceux qui vont voter, donc nous en sommes exclus. Mais l'un des critères qui s'imposerait, c'est celui de la participation à l'Observatoire. Si vous faites signer les participants, vous pouvez constater qui s'intéresse véritablement à l'Observatoire. Je trouverais dommage que vous désigniez quelqu'un que nous n'avons jamais vu ici. Il serait logique de choisir quelqu'un qui prend sur son temps pour venir discuter avec vous.

Mme Anne LE STRAT

Je me suis posé la même question. C'est pourquoi je ne suis pas là pour vous dire comment vont se dérouler les événements. Si aujourd'hui, à main levée, nous acceptons que le collège soit constitué des personnes les plus présentes, je suis d'accord. J'entends votre proposition.

DE LA SALLE (représentante du collectif pour la remunicipalisation de l'eau)

L'Observatoire de l'eau sera ce que nous en ferons. Si nous n'en faisons encore une fois qu'une coquille vide, il ne sert à rien de nommer quelqu'un. Je m'interroge sur les associations de consommateurs. Officiellement, avec un agrément, vous avez dix-huit associations de consommateurs. Depuis quelques jours, j'entends autour de moi des associations de consommateurs que nous ne voyons jamais dans aucun débat et qui vont prendre la plume pour venir siéger dans les instances. Nous avons mis en place un collectif informel qui a travaillé depuis cinq ans avec d'autres instances, tels que les collègues d'ATTAC, de « Solidaires »... Où allez-vous les inclure dans ces instances-là ? Nous revendiquons une place à part entière du fait du travail que nous avons fourni les uns et les autres.

Mme Anne LE STRAT

Les gens d'ATTAC, du collectif, sont dans les associations.

DE LA SALLE

Oui, mais comment répondrez-vous aux associations de consommateurs qui sont agréées, que nous n'avons jamais vues autour de la table ?

Mme Anne LE STRAT

Vous pensez à l'« UFC-Que Choisir ? » Je considère qu'elle fait avancer le débat sur le service public de l'eau, que ce soit à Paris, en Île-de-France ou en France. J'entends la question de l'assiduité. Ce n'est pas non plus le seul critère. Je pense que l'UFC a fait son travail d'association dans le débat démocratique de l'eau. Son représentant est très présent.

M. Henri SMETS

Je propose que l'Observatoire commence par se réunir, par prendre des positions. Les gens qui se réunissent votent sur des candidatures pour occuper le siège de l'Observatoire. Mais faisons-le démocratiquement avec ceux qui participent. Nous sortirions ainsi de cette situation particulièrement floue.

Mme Anne LE STRAT

Vous proposez que l'Observatoire se réunisse sans la municipalité ? Moi, je propose qu'il se réunisse en janvier pour désigner en son sein le représentant.

DE LA SALLE

Nous devons nous mettre d'accord pour savoir si le membre de l'observatoire sera choisi dans le dernier item de la page qui est affichée là. Nous pourrions choisir par la suite le mode de désignation.

Michel MENGUAL (ARC Association des Responsables de Copropriétés)

Ce système me paraît très dangereux et risque de faire l'objet de manipulations. La personne désignée le sera pour plusieurs mois. Le risque, c'est que le jour de l'élection, les gens qui ne viennent jamais, se mettent d'accord en amont pour désigner un représentant. Les élections de personnes sont dangereuses.

Mme Anne LE STRAT

Nous ne partageons pas le même point de vue sur la démocratie. En effet, tout est dangereux, quand vous élisez des représentants. Nous testons un processus démocratique au sein d'un Observatoire qui veut désigner son représentant. Cet Observatoire doit vivre : j'ai décidé qu'un budget lui serait alloué par l'EPIC pour qu'ait lieu un minimum de formation des administrateurs. Pour qu'ait lieu une véritable participation, je pense qu'il faut des formations, des visites sur le terrain. Dites-moi comment vous envisagez le mode de désignation.

Bernard BARRAQUE (CNRS)

Le vrai problème est le suivant : pour une désignation démocratique, nous devrions voter, mais la personne qui en sortirait ne proviendrait pas nécessairement du dernier item de votre projet (locataires, propriétaires et administrateurs de biens, associations). Est-ce que ceux qui ne font pas partie de ces trois catégories participent à la désignation ?

Mme Anne LE STRAT

Personnellement, je propose que le collège électeurs/éligibles concorde, mais ce n'est qu'une proposition.

M. Christian DUFFY

Ce que veut dire M. BARRAQUE, c'est que si l'on élit un représentant, vous ne pouvez exclure les trois quarts des membres d'une éventuelle décision.

M. Bernard BARRAQUE

Je suis d'accord.

M. Christian DUFFY

Dans les statuts de l'EPIC, un représentant des usagers va être élu, ainsi qu'un représentant des associations environnementales. Si l'on veut donner forme à cet Observatoire, tous ceux qui le constituent devraient voter. Et à mon sens, oui, la participation et l'assiduité sont des critères discriminants. Enfin, les personnes se présentent sur un projet et ne doivent pas représenter leurs intérêts corporatistes.

M. Bernard BARRAQUE

Nous voulons un panachage et un équilibrage des profits. Vous pouvez désigner le représentant, pourvu qu'il ne soit pas déjà un représentant des consommateurs. Vous n'avez sans doute pas besoin d'organiser cette élection complexe...

Pour moi, l'Observatoire aura sa vie propre. Je n'ai pas le sentiment qu'il faille accorder autant d'importance à cet individu qui ne disposera que d'une voix consultative. C'est aussi une façon pour l'Observatoire d'avoir quelqu'un qui assiste aux CA et qui rende compte des discussions qui y ont lieu.

Mme Colette CLEMENT (CDAFAL 75 Confédération Départementale des Associations Familiales Laïques)

Il est très intéressant d'entendre le dialogue qui se profile dans cette réunion. Je crois que certains ont une certaine méconnaissance de ce qu'est l'Observatoire de l'eau. Je suggère que chacun ait la liste de l'ensemble des membres. Par exemple, les dix-huit associations dont ma collègue parle ne sont pas présentes ici. Dans l'Observatoire, nous n'avons que des associations de consommateurs et non des associations émanant des syndicats. Une liste exhaustive des membres permettrait de débattre sans se poser des questions qui n'existent pas. Si nous voulons de la diversité, nous pouvons désigner peut-être quelqu'un provenant d'une association de locataires.

DE LA SALLE

Quel que soit le mode d'élection que nous choisirons, il faut aussi décider un mode de révocation. Si le représentant est responsable devant les membres qui l'ont élu, il doit rendre des comptes. Je pose une autre question sur la responsabilité : comment rendra-t-il compte de ce mandat ?

M. Christian DUFFY

Vous avez la liste des participants dans le compte-rendu du 1^{er} juillet.

Mme Anne LE STRAT

D'abord, vous devez signer à l'entrée, donc nous disposons d'une liste d'émargement. Je demande expressément que les comptes-rendus soient réalisés avant toute nouvelle réunion de l'Observatoire. Nous allons vous donner la liste avant Noël.

DE LA SALLE

La question posée par M. SMETS est importante ; elle porte sur le mode de fonctionnement de l'Observatoire. Les discussions et débats conduits au sein de l'Observatoire doivent être traduits en conclusions et définir une position à représenter au sein du CA de l'EPIC.

Mme Anne LE STRAT

Je suis d'accord. Je n'ai volontairement pas fait de proposition plus précise parce que je considère que l'Observatoire doit mener un vrai rôle dans la politique conduite par la Ville et qu'il doit donc créer les conditions nécessaires pour proposer. Vous ne pouvez continuellement reprocher que les décisions sont prises sans discussion, sans débat et en même temps regretter que la collectivité ne donne pas déjà un scénario d'ores et déjà ficelé. La démocratie est un processus long, mais chacun doit s'approprier son rôle.

M. Jean-Luc TOULY

Deux réflexions ; d'abord avez-vous prévu que le représentant ait un suppléant / un remplaçant ?

Mme Anne LE STRAT

J'ai posé la question. Ce n'est juridiquement pas possible.

M. Jean-Luc TOULY

Je suis favorable à ce que l'élection du représentant soit renouvelée chaque année.

Mme Anne LE STRAT

J'ai proposé trois ans, mais si l'Observatoire préfère que le représentant ne soit élu que pour un an, nous ferons un avenant au statut.

M. Jean-Pierre TABUSCHI (AESN)

Je crois que lors des réunions de l'Observatoire, il faut des relevés de décisions qui puissent servir de base aux propos que tiendra le représentant.

Mme Anne LE STRAT

Je suis d'accord.

Pour l'instant, j'ai deux propositions :

- Le collège électeur équivaut à tout l'Observatoire ;
- Le collège éligible ne recouvre pas l'ensemble de l'Observatoire.

Deux personnes ont pris position ; j'aimerais que nous désignions le collège électeur.

M. Jean-Luc TOULY

Je pense effectivement que tout le monde devrait pouvoir voter.

Mme Anne LE STRAT

Personnellement, je ne suis pas favorable à ce que le collège électeur soit si large.

M. Christian DUFFY

Dans une entreprise, quand on procède à une élection de délégués du personnel, le Chef d'entreprise ou le DRH ne sont pas présents.

M. Jean-Pierre TABUSCHI

Pour que le représentant ait une légitimité, il me semble normal que tous les membres de l'Observatoire s'expriment dans la désignation de cette personne. Sinon, que signifiera être dans l'Observatoire ?

Mme Anne LE STRAT

Très bien. Dans ce cas, tout le monde vote. Nous séparons le collège électeur du collège éligible. Sommes-nous d'accord sur le fait que le collège électeur correspond à l'ensemble de l'Observatoire ? Le collège éligible quant à lui reste celui des trois derniers items présentés ? Soyons bien clairs également. Une association égale une voix.

Mme Colette CLEMENT

Et la parité dans tout cela ?

Mme Anne LE STRAT

Nous y avons veillé pour le collège politique. Maintenant que nous avons défini le processus de désignation pouvons-nous conclure que vous allez recevoir la liste de l'ensemble des membres qui composent l'Observatoire ? Seront envoyés à tout le monde, même ceux qui n'étaient pas présents, le processus de désignation adopté aujourd'hui et la date de la prochaine réunion fin janvier ou début février. La désignation s'opérera après envoi de candidatures, mises en ligne de celles-ci et présentation d'un projet lors de la réunion de l'Observatoire durant laquelle aura lieu le vote.

Je proposerai que nous votions à bulletin secret, mais cela dépendra du nombre de candidats. Nous déciderons lors de la prochaine réunion. Merci à vous.